



canadian
payments
association

association
canadienne
des paiements

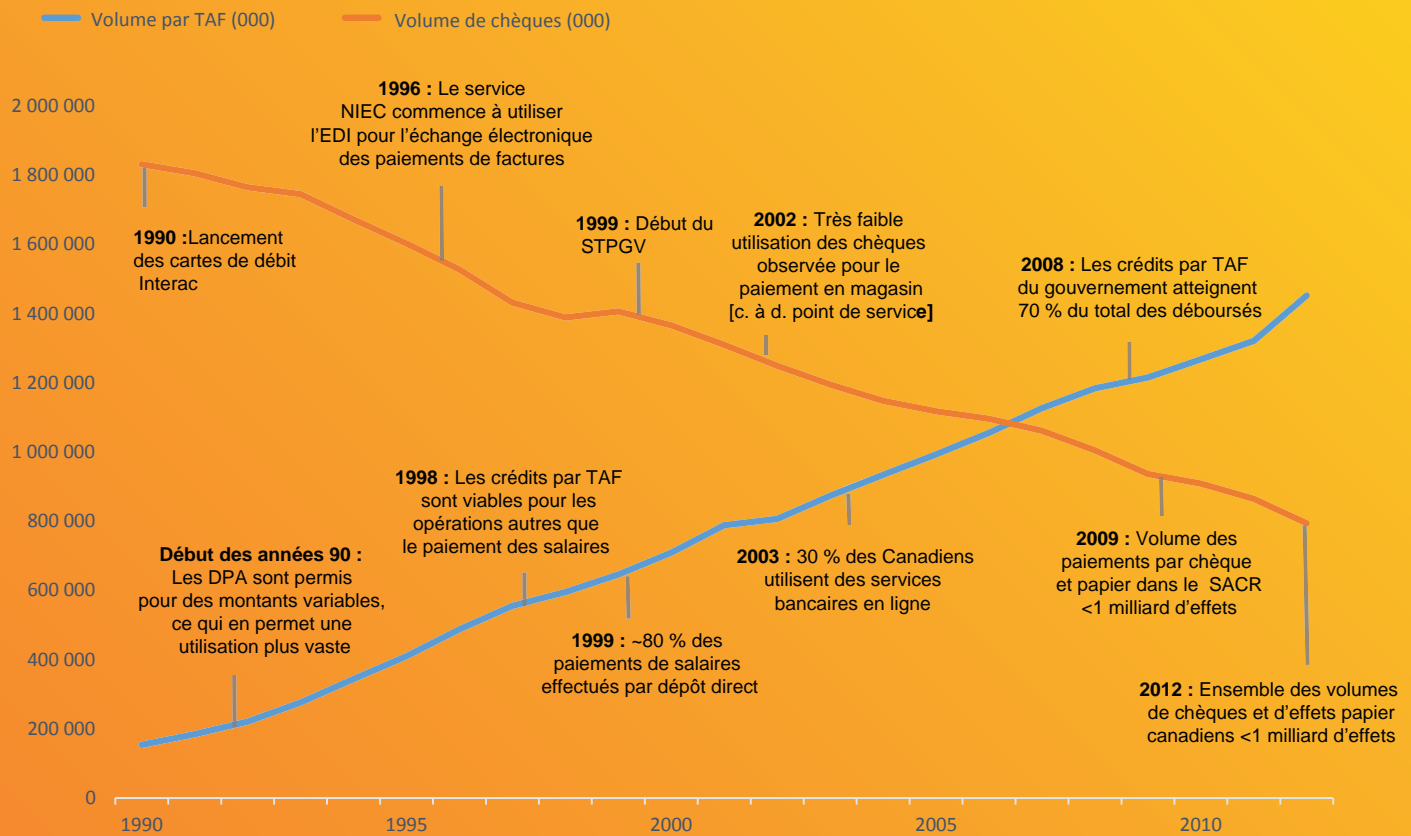
ISSN 2369-355X

**Document d'analyse n° 1 de l'Association canadienne des paiements
– juillet 2015**

Le rôle des paiements par transfert automatisé de fonds dans la baisse de l'utilisation des chèques au Canada

*par Michael Tompkins, Sajjad Jafri et Neville Arjani
Service de recherche de l'ACP*

Les paiements par TAF ont constitué un important substitut pour les chèques comme moyen de paiement au Canada depuis le début des années 90, et particulièrement depuis 2002.



Les paiements par TAF ont été un facteur clé de la croissance des paiements électroniques, par l'ajout de plus de 650 millions d'opérations de paiements électroniques, d'une valeur de 1,5 billion de dollars, entre 2002 et 2012.



Malgré plus de deux décennies de croissance des paiements électroniques, l'utilisation des chèques au Canada, et en particulier dans les petites et moyennes entreprises, demeure modérément élevée, à près de 1 milliard de chèques par an.



À court terme, nous prévoyons la croissance continue du TAF à mesure qu'un plus grand nombre d'entreprises et de consommateurs utiliseront les plateformes bancaires en ligne pour effectuer et recevoir des paiements, et que se multiplieront les initiatives gouvernementales de réduction des volumes de chèques.



Pour les petites entreprises, la sensibilisation aux économies et à la sécurité que représente l'électronisation des paiements pourrait contribuer à l'expansion du TAF.



La croissance à long terme du TAF suppose que ce mode de paiement saura mieux répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises et des divers paliers de gouvernement.

Le succès de la conversion des paiements par TAF à la norme ISO 20022 sur les messages de paiement pourrait avoir le plus grand impact sur la réduction de l'utilisation des chèques par ces groupes.

Le rôle des paiements par transfert automatisé de fonds dans la baisse de l'utilisation des chèques au Canada

Notes sur les auteurs

Michael Tompkins*, Analyste principal de recherche, Association canadienne des paiements

mtompkins@cdnpay.ca

Sajjad Jafri, Conseiller principal en recherche, Association canadienne des paiements

sjafri@cdnpay.ca

Neville Arjani, Gestionnaire, Service de recherche, Association canadienne des paiements

narjani@cdnpay.ca

* Auteur correspondant

Les documents d'analyse de l'Association canadienne des paiements (ACP) traitent de diverses questions concernant le rôle de l'ACP. Les vues exprimées dans le présent document sont celles des auteurs au moment de la publication, et ne traduisent pas nécessairement celles de l'ACP.

ISSN 2369-355X

© Association canadienne des paiements 2015

Résumé

Ce document est une analyse des incidences qu'a eues l'émergence des paiements par transfert automatisé de fonds (TAF) sur l'utilisation des chèques au Canada. Il révèle que les paiements par TAF ont joué un rôle dans la baisse de l'utilisation des chèques au cours de la dernière décennie. L'utilisation des chèques demeure quand même modérément élevée au Canada comparativement aux autres pays du G7. Cette constatation est suivie d'une analyse des facteurs contribuant à la croissance à court et à long terme. On prévoit que la croissance à court terme du TAF se poursuivra au fur et à mesure que d'autres entités électroniseront les paiements qu'ils font actuellement sur papier. À long terme, la croissance du TAF dépendra de la façon dont le TAF répondra aux besoins des petites et moyennes entreprises.

Table des matières

Document d'analyse n° 1 de l'Association canadienne des paiements – Juin 2015	i
Notes sur les auteurs	ii
Résumé	iii
Sommaire	v
Contexte	v
Méthodologie	v
Principales constatations.....	vi
Possibilités futures	vi
Conclusion	vii
1. Introduction	- 1 -
2. Qu'est-ce qu'un paiement par TAF?	- 2 -
Débits préautorisés par TAF.....	- 2 -
Crédits par TAF/paiements par dépôt direct.....	- 3 -
3. Méthodologie de la recherche	- 4 -
4. Constatations de la recherche.....	- 5 -
A. Les paiements par TAF ont été une grande source de croissance des paiements électroniques au Canada	- 5 -
B. Selon certains indices, les paiements par TAF ont contribué à la perte de faveur de l'utilisation des chèques, surtout depuis 2002	- 7 -
C. Le dernier milliard de paiements papier : pourquoi les chèques sont encore utilisés.	- 10 -
D. Perspectives de croissance future du TAF	- 13 -
5. Conclusion	- 15 -

Sommaire

L'Association canadienne des paiements (ACP) sous-tend le système financier et l'économie du Canada en offrant des moyens sûrs, efficaces et efficaces de compensation et de règlement des paiements. À l'appui de cette mission de base et de la responsabilité qui nous incombe d'assurer la modernisation continue du système de paiement canadien, nous cherchons à dégager des perceptions claires des tendances et des innovations dans les paiements canadiens. Un aspect à analyser est la croissance et l'évolution des paiements électroniques pendant que les Canadiens continuent de délaisser les chèques. Dans le présent document, nous examinons le rôle que jouent les paiements par débit et crédit électroniques, qui sont traités comme transferts automatisés de fonds (TAF), dans le recul constant de l'utilisation des chèques au Canada.

Contexte

Les TAF sont des opérations électroniques par crédit direct ou débit direct qui servent à transporter des fonds entre comptes détenus auprès de deux institutions financières différentes. Au Canada, ils sont communément appelés dépôts directs ou débits préautorisés (DPA) et sont compensés par le Système automatisé de compensation et de règlement (SACR) de l'ACP¹. En 2012, près de 758 millions de crédits par TAF, d'une valeur d'environ 1,6 billion de dollars, ont été compensés par le SACR; ils représentaient plus de 25 % de la valeur totale des paiements de détail compensés par les systèmes de l'ACP.

Au cours de la dernière décennie, les TAF ont été l'un des segments des paiements électroniques en plus rapide croissance – avec une expansion de 200 % de la valeur annuelle entre 2002 et 2012 – à être compensés par le SACR. Ils ont presque remplacé les chèques de paye des employés, entraîné une réduction radicale du nombre de chèques que les sociétés et les gouvernements émettent, et permis à certaines sociétés de percevoir électroniquement presque tous leurs paiements. Et pourtant, le rôle que jouent les TAF dans le vaste paysage des paiements canadien n'est pas bien connu ni compris. En outre, la relation changeante entre l'utilisation que les Canadiens font des TAF et des chèques est largement inexplorée dans la recherche sur les paiements.

Le présent document présente une analyse de ces lacunes en offrant des perceptions sur les utilisations courantes des paiements par TAF, en démontrant l'importance des TAF dans l'électronisation générale des paiements, et en cernant des occasions de généraliser davantage le TAF pour remplacer les chèques au Canada.

Méthodologie

Pour mener leur étude, les auteurs ont rassemblé une abondante documentation, en exploitant des sources de données quantitatives et qualitatives, et notamment :

¹ On trouvera plus d'information sur le SACR et la compensation dans le site Web de l'ACP, à www.cdnpay.ca.

- ❖ les données sur le volume et la valeur des paiements, extraites de la base de données du SACR de l'ACP;
- ❖ les données publiques et en propriété exclusive acquises des membres et des intervenants de l'ACP; et
- ❖ les données qualitatives réunies par voie d'interviews avec un large éventail d'experts.

Principales constatations

Selon notre recherche, il existe de solides indices que :

- ❖ Les paiements par TAF ont été un facteur clé de la croissance des paiements électroniques, par l'ajout de plus de 650 millions d'opérations de paiements électroniques, d'une valeur de 1,5 billion de dollars, entre 2002 et 2012.
- ❖ Les paiements par TAF ont constitué un important substitut pour les chèques comme moyen de paiement au Canada depuis le début des années 90, et particulièrement depuis 2002.
- ❖ Malgré plus de deux décennies de croissance des paiements électroniques, l'utilisation des chèques au Canada, et en particulier dans les petites et moyennes entreprises, demeure modérément élevée, à près de 1 milliard de chèques par an.

Possibilités futures

Les volumes de chèques au Canada (comparativement aux autres pays du G7) représentent une occasion de poursuivre la croissance du TAF. Plusieurs occasions de poursuivre la transition d'une partie de l'utilisation des chèques aux paiements par TAF ont été identifiées, et en particulier :

- ❖ Les meilleures perspectives de continuer de délaisser les chèques et d'adopter TAF semblent se situer au niveau des paiements d'entreprise, où les petites et moyennes entreprises représentent un segment particulièrement important pour la croissance future des TAF.
- ❖ La normalisation des paiements électroniques et l'intégration de renseignements plus riches sur les versements. L'initiative de l'ACP pour moderniser les normes des messages de paiement au Canada (en fonction de la norme mondiale ISO 20022) répond à la demande des entreprises et des gouvernements canadiens, qui ont besoin de plus de renseignements sur les versements pour automatiser la conciliation et le traitement direct.
- ❖ L'accroissement de l'utilisation des TAF par les petites et moyennes entreprises par la promotion des services bancaires en ligne et une meilleure sensibilisation.
- ❖ La migration plus poussée des créiteurs et des débiteurs du gouvernement au TAF par des incitations aux provinces et aux municipalités canadiennes à reprendre l'initiative fédérale de réduction des volumes de chèques.

Conclusion

À court terme, nous prévoyons la croissance continue du TAF à mesure qu'un plus grand nombre d'entreprises et de consommateurs utiliseront les plateformes bancaires en ligne pour effectuer et recevoir des paiements, et que se multiplieront les initiatives gouvernementales de réduction des volumes de chèques. Pour les petites entreprises, la sensibilisation aux économies et à la sécurité que représente l'électronisation des paiements pourrait contribuer à l'expansion du TAF.

La croissance à long terme du TAF suppose que ce mode de paiement saura mieux répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises et des divers paliers de gouvernement. Le succès de la conversion des paiements par TAF à la norme ISO 20022 sur les messages de paiement pourrait avoir le plus grand impact sur la réduction de l'utilisation des chèques par ces groupes.

1. Introduction

Depuis deux décennies au Canada, l'utilisation des chèques n'a pas cessé de régresser; en effet, les particuliers, les entreprises et les gouvernements continuent de remplacer les instruments de paiement papier par des moyens électroniques de paiement¹. Depuis le sommet de 1990, l'utilisation annuelle totale des chèques et des autres effets papier a chuté de près de 60 %, passant de 2,3 milliards à moins de 1 milliard de chèques en 2012².

L'ACP souhaite vivement comprendre les tendances et l'évolution du paysage des paiements canadiens, et appuyer la croissance des paiements électroniques au Canada³. Dans le présent document, nous analysons le rôle que l'adoption croissante des paiements électroniques par débit direct et crédit direct a joué dans le recul continu de l'utilisation des chèques. Au Canada, la plupart de ces paiements sont facilités par le transfert automatisé de fonds (TAF), et sont compensés par le Système automatisé de compensation et de règlement (SACR) de l'ACP⁴.

La relation changeante entre l'utilisation que les Canadiens font des paiements par TAF et l'utilisation qu'ils font des chèques est dans une large mesure inexplorée dans la recherche sur les paiements. Le présent document traite cette lacune en exploitant des données quantitatives et qualitatives, comme les volumes annuels de compensation du TAF saisis via le SACR, les données publiques et en propriété exclusive fournies par certains intervenants et membres de l'ACP, et les renseignements réunis par voie d'interviews avec les experts en la matière. Nous relevons une solide preuve empirique et anecdotique qui révèle que les paiements par TAF ont constitué un important substitut des chèques comme moyen de paiement au Canada depuis le début des années 90, et surtout depuis 2002.

Malgré la croissance et l'ubiquité des paiements par TAF au Canada, le rôle que jouent ces paiements dans le grand paysage des paiements canadien n'est pas très connu ou bien compris. À ce titre, le présent document vise aussi généralement à sensibiliser les lecteurs aux utilisations courantes des paiements par TAF, à l'importance du TAF dans l'électronisation générale des paiements, et aux nouvelles occasions de substituer le TAF à l'utilisation des chèques au Canada.

La suite du présent document se présente comme suit. La section 2 traite des paiements par TAF et de leurs utilisations fréquentes au Canada. La section 3 présente notre méthodologie de la recherche, et la section 4 les conclusions de notre recherche. Le mot de la fin constitue la section 5.

¹ Les données de l'Association canadienne des paiements (ACP) révèlent que le volume des paiements électroniques a crû au point de représenter environ 90 % du volume annuel total des paiements autres qu'en espèces effectués au Canada.

² L'ACP estime que l'utilisation des chèques et autres effets de paiement papier (p. ex., traites bancaires, chèques de banque, coupons, etc.) a culminé en 1990 à 2,3 milliards d'effets, avant de revenir aux alentours de 990 millions d'effets en 2012. Cette estimation comprend les volumes d'effets dits « internes ».

³ L'électronisation des paiements présente une occasion intéressante de réduire les coûts, d'accélérer le traitement et d'améliorer les services de paiement, notamment par la détection de la fraude.

⁴ On trouvera plus d'information sur le SACR dans le site Web de l'ACP, à www.cdnpay.ca.

2. Qu'est-ce qu'un paiement par TAF?

Les débits directs et les crédits directs (appelés « paiements directs ») sont des accords selon lesquels les institutions financières transfèrent électroniquement des fonds entre comptes de dépôt de payeurs et de bénéficiaires⁵. Plus particulièrement, les *débits directs* désignent les paiements enclenchés par les récepteurs (bénéficiaires) sur les comptes des payeurs, tandis que les *crédits directs* sont les paiements établis par les payeurs et destinés aux comptes des bénéficiaires. Au Canada, les dispositions de débit direct et de crédit direct prennent essentiellement la forme d'opérations par TAF, qui suivent des normes et des règles précises sur les messages par TAF, et qui sont compensées par le SACR de l'ACP⁶.

Débits préautorisés par TAF

Les opérations de débit par TAF s'appellent communément des débits préautorisés (ou « DPA »). Les DPA par TAF sont fondés sur des accords contractuels entre payeurs et bénéficiaires, et permettent au bénéficiaire de charger son institution financière de récupérer des fonds au compte de dépôt que le payeur détient dans une autre institution financière. Le SACR de l'ACP et les règles et procédures connexes constituent le cadre qui permet le transfert des fonds dans cet accord. Les DPA par TAF sont utilisés par les consommateurs et par les entreprises⁷ et servent typiquement à effectuer des paiements récurrents, comme des primes d'assurance, des mensualités hypothécaires et d'autres remboursements d'emprunt. La **figure 1** ci-après illustre les quatre principales utilisations des DPA par TAF.

⁵ Dans un paiement, le « payeur » est la partie qui fournit les fonds pour effectuer le paiement, tandis que le « bénéficiaire » est celle qui reçoit les fonds d'un paiement. L'articulation du présent document est mise sur les cas où les payeurs et les bénéficiaires détiennent leur compte auprès de deux institutions financières différentes, ce qui nécessite un transfert de fonds entre les deux institutions financières pour le règlement d'une obligation de paiement.

⁶ L'échange et la compensation des paiements par TAF s'effectuent conformément aux Règles et à la Norme 005 de l'ACP. L'échange se fait par un réseau de service facilité par l'ACP, tandis que la compensation est assurée par le SACR. Les paiements qui s'appuient sur les normes de TAF forment 80 % du volume et 90 % de la valeur de tous les paiements par crédit direct et par débit direct compensés par le SACR. La plupart des autres paiements directs suivent les normes sur l'échange de données informatisées (EDI). L'EDI sert principalement aux paiements d'entreprise à entreprise; cependant, les membres de l'ACP l'exploitent également pour échanger la plupart des paiements de factures destinés aux grands émetteurs de factures. On trouvera des renseignements plus détaillés sur les règles et les procédures régissant l'échange, la compensation et le règlement des différentes catégories de paiements dans le SACR à www.cdnpay.ca.

⁷ Les entreprises comprennent les institutions financières, qui émettent et reçoivent des paiements par TAF.

Figure 1 : Les quatre principales utilisations des débits préautorisés (TAF)



En 2012, près de 700 millions de DPA par TAF, d'une valeur de 573 milliards de dollars, ont été compensés par le SACR, ce qui représente 10 % de la valeur totale des paiements de détail compensés par les systèmes de l'ACP. Les DPA par TAF sont devenus une méthode d'acceptation des paiements que de nombreuses entreprises préfèrent aux chèques, car ils offrent la prévisibilité de la réception du paiement, un coût relativement faible, un traitement plus rapide après l'envoi, et un faible degré de communications de suivi (p. ex., recouvrements) auprès des payeurs. Les efforts de modernisation, comme la possibilité de nouvelle présentation de l'effet⁸, et l'utilisation d'ententes virtuelles et de signatures électroniques, ont contribué à renforcer l'argumentaire pour l'utilisation continue des DPA par TAF au cours des 20 dernières années.

Crédits par TAF/paiements par dépôt direct

Les opérations de crédit par TAF sont communément appelées « dépôts directs ». Les crédits par TAF permettent au payeur de charger son institution financière de déposer des fonds au compte de dépôt que le bénéficiaire détient auprès d'une autre institution financière. Encore une fois, le SACR de l'ACP et les règles et procédures connexes constituent le cadre nécessaire pour permettre l'exécution de ce dépôt. Les crédits par TAF sont utilisés par les consommateurs, les entreprises et les gouvernements au Canada, typiquement pour les salaires et les autres déboursés. La **figure 2** ci-après explique les cinq principales utilisations des crédits par TAF.

⁸ Si un DPA est retourné pour insuffisance de provisions, le bénéficiaire peut le présenter une nouvelle fois (c.-à-d. tenter une nouvelle fois le débit) en vue de recouvrer les fonds, à condition de le faire dans les 30 jours de la date de l'opération initiale. Cela procure un avantage aux bénéficiaires, car le paiement pourrait peut-être être traité avec succès sans obliger le bénéficiaire à faire une nouvelle démarche.

Figure 2 : Les cinq principales utilisations des crédits par TAF



Liste de paye

Paiements de salaires et d'avantages sociaux versés aux salariés et aux fournisseurs de prestations en guise de rémunération. On estime que les opérations de liste de paye constituent environ un tiers du volume total de crédits par TAF.



Dépôts directs du gouvernement

Paiements gouvernementaux par crédit par TAF aux entreprises et aux consommateurs, y compris paiements fédéraux de pensions, de sécurité sociale, de remboursements d'impôt, et autres. Ces paiements représentent aussi environ un tiers des volumes de crédit par TAF.



Paiements de factures

Il s'agit surtout de crédits par TAF de personne à entreprise et d'entreprise à entreprise, qui sont souvent enclenchés par des services et portails bancaires en ligne.



Paiements d'entreprise (et d'institution financière) à consommateur (autres que de paye)

Déboursés des entreprises et des institutions financières pour le bénéfice de particuliers, à des fins autres que la rémunération. Ces paiements gagnent en popularité dans les industries où les personnes peuvent recevoir des paiements multiples d'une entreprise au fil du temps. Par exemple, les sociétés d'assurance utilisent les crédits par TAF pour verser des prestations et des remboursements, et les institutions financières versent des dividendes, des pensions, des rentes, etc. aux personnes.



Transferts de compte

Transferts de valeur enclenchés par le client entre comptes détenus auprès de différentes institutions financières.

En 2012, près de 758 millions de crédits par TAF, d'une valeur d'environ 1,6 billion de dollars, ont été compensés par le SACR, soit plus de 25 % de la valeur totale des paiements de détail compensés par les systèmes de l'ACP. Les crédits par TAF sont aussi devenus un mode de paiement préféré aux chèques, car ils offrent aux entreprises, aux consommateurs et aux gouvernements une gestion prévisible des fonds, une plus grande commodité, un traitement plus rapide et un coût relativement faible.

3. Méthodologie de la recherche

Le présent document analyse les incidences que l'émergence des paiements par TAF a eues sur l'utilisation des chèques au Canada, dans le contexte de l'objectif plus vaste de mieux comprendre la perte de faveur des paiements papier au profit des paiements électroniques. L'étude s'est

appuyée sur une abondante documentation, formée de sources de données quantitatives et qualitatives, dont⁹ :

- ❖ les données sur le volume et la valeur des paiements extraites de la base de données du SACR de l'ACP;
- ❖ les données publiques et en propriété exclusive acquises des membres et des intervenants de l'ACP¹⁰; et
- ❖ les données qualitatives réunies par voie d'interviews avec les spécialistes. Plus particulièrement, ces données ont été rassemblées via dix interviews structurées d'experts et complétées par d'autres renseignements fournis par des experts qui n'ont pu participer à une interview complète. Les experts étaient de grands utilisateurs du TAF et des paiements par chèque dans l'industrie, des experts-conseils en paiements, et des institutions membres de l'ACP. Les répondants qui ne sont pas membres de l'ACP comprenaient des représentants des secteurs de la paye, de l'immobilier, de l'assurance, des services publics, des petites entreprises, des services de paiement, de la consultation en paiements, et des gouvernements¹¹.

4. Constatations de la recherche

Les principales observations découlant de la recherche sont présentées ci-après.

A. Les paiements par TAF ont été une grande source de croissance des paiements électroniques au Canada

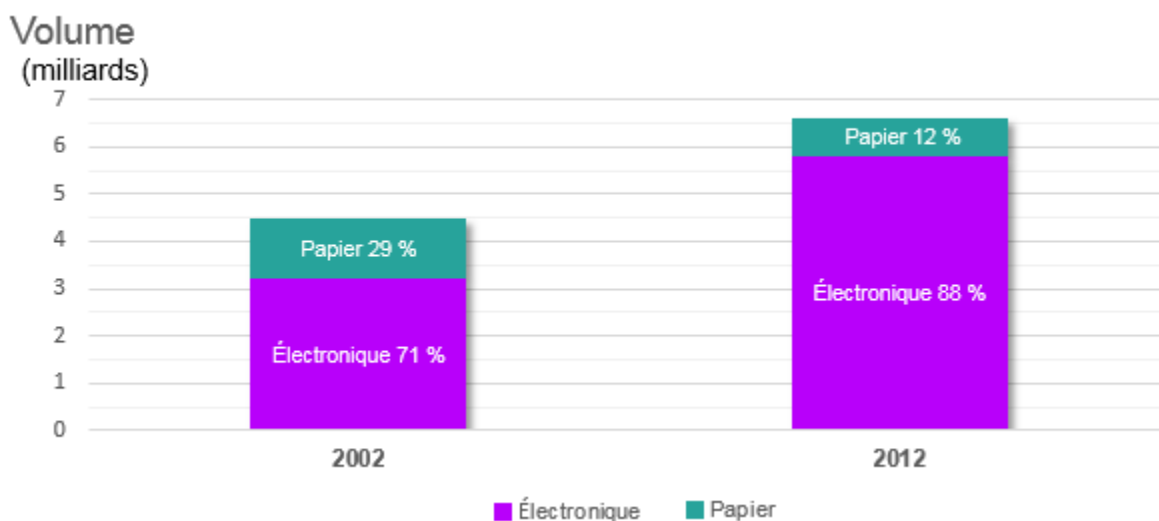
Le volume annuel des paiements SACR a crû de 44 % au cours de la décennie qui a précédé 2012. Plus particulièrement, le volume est passé d'environ 4,5 milliards d'effets compensés en 2002 à 6,5 milliards en 2012. C'est le résultat d'une solide croissance des paiements électroniques, qui a représenté près de 88 % du volume total de paiements SACR en 2012 (**figure 3**). La croissance du volume des paiements électroniques est surtout attribuable aux opérations par carte de crédit, où le nombre de ces effets compensés par le SACR a augmenté annuellement de plus de 1,5 milliard entre 2002 et 2012.

⁹ Pour faciliter la comparaison, toutes les données quantitatives utilisées dans cette analyse reflètent les valeurs de la fin de 2012, étant donné que cette date est la date de collecte commune la plus récente disponible pour les données de l'ACP et les données appartenant en exclusivité à des tiers, au moment de la rédaction. Néanmoins, on suppose que les principales tendances relevées dans ce texte se sont maintenues jusqu'à la fin de 2014.

¹⁰ Y compris les données de *Canadian Payments Forecast (2013)*, de Technology Strategies International (mai 2013).

¹¹ La plupart des réponses et des données ont été recueillies à titre confidentiel, si bien que les contributeurs ne sont pas mentionnés dans les conclusions.

Figure 3 : Croissance des paiements électroniques dans le SACR (parts de volume entre 2002 et 2012)

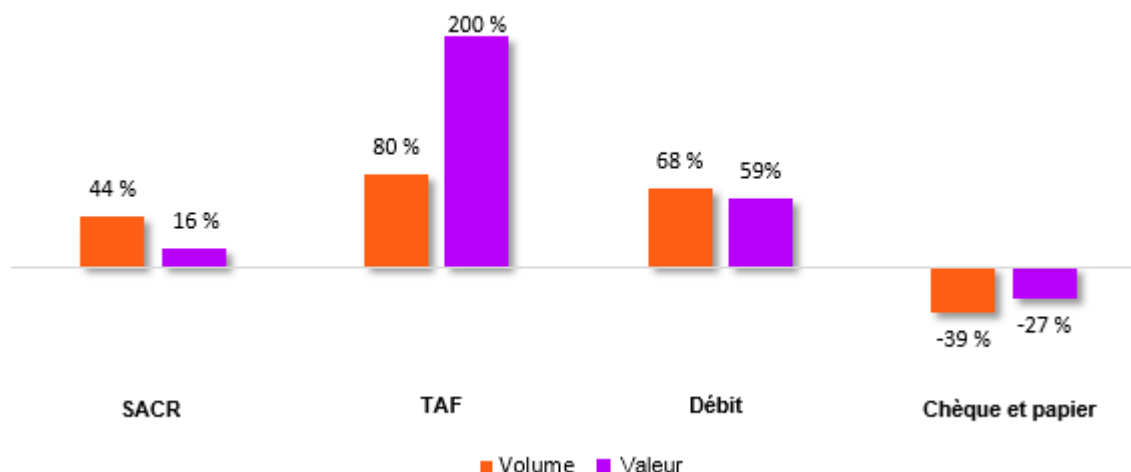


En plus des opérations par carte de débit, les paiements par TAF ont aussi été un grand facteur de la croissance globale des paiements électroniques passant par le SACR. En effet, la **figure 4** ci-après montre que le volume des paiements par TAF a connu une croissance qui a déclassé toutes les autres catégories de paiements traités par le SACR entre 2002 et 2012. Plus particulièrement, le volume annuel des paiements par TAF traités par le SACR en 2012 a été de 80 % plus élevé qu'en 2002 (c.-à-d. 806 millions d'effets en 2002 comparativement à 1,45 milliard en 2012), tandis que le volume annuel des opérations par carte de débit a progressé de 68 % de 2002 à 2012 (2,3 milliards d'effets en 2002 comparativement à 3,9 milliards en 2012)¹².

La **figure 4** illustre également que les paiements par TAF ont affiché le plus haut taux de croissance de toutes les catégories de paiements SACR pour ce qui est de la valeur annuelle compensée, qui a augmenté d'environ 200 % (passant de 762 milliards de dollars compensés en 2002 à 2,3 billions de dollars compensés en 2012). En outre, en 2012, les paiements par TAF ont représenté 40 % de la valeur totale des paiements compensés par le SACR, comparativement à seulement 15 % en 2002 (ce que ne montre pas la **figure 4**).

¹² Les « paiements par TAF » comprennent les débits et les crédits par TAF, et les paiements par TAF du gouvernement (qui ne sont pas explicitement partagés dans le cadre des statistiques de l'ACP sur le Web). Les « opérations par carte de débit » comprennent toutes les opérations point de service (PS) saisies dans le SACR, y compris les opérations par GAB et par Interac en ligne.

Figure 4 : Principaux taux de croissance des paiements électroniques SACR (croissance totale de 2002 à 2012)*



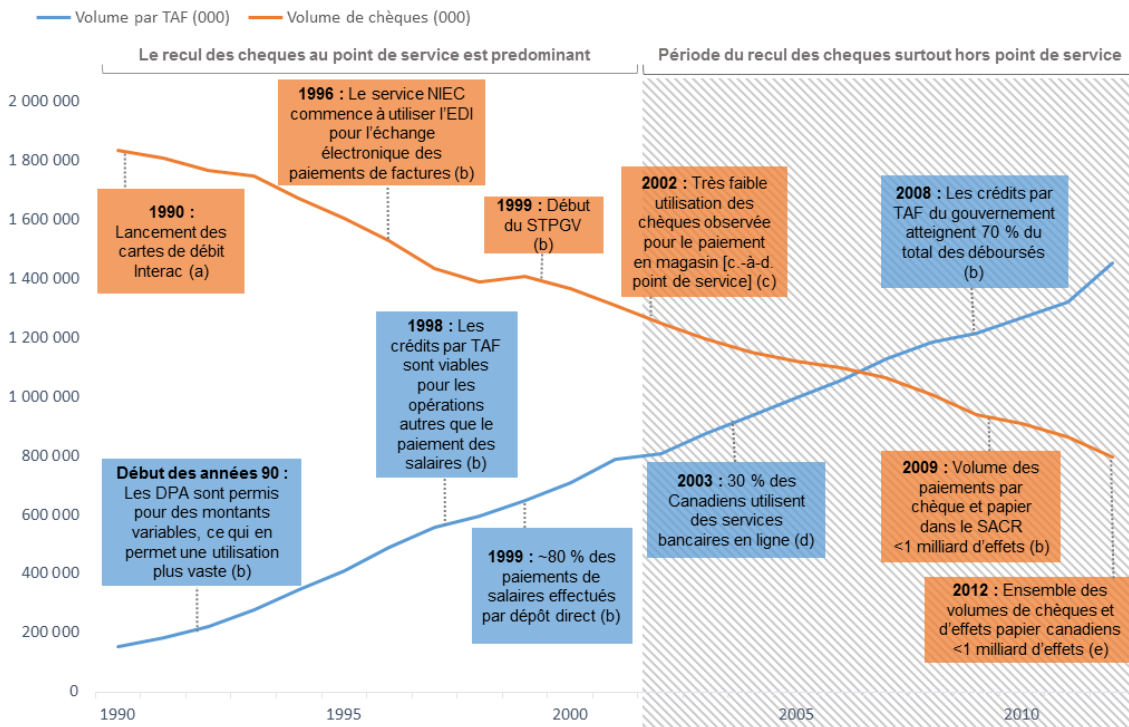
* Les données sur la valeur dans le SACR reflètent l'incidence de l'élimination des effets de paiement papier de plus de 25 millions de dollars (en 2003). La limite de valeur a entraîné une réduction d'environ 1 billion de dollars des chèques et effets papier de grande valeur compensés par le SACR entre 2003 et 2004.

B. Selon certains indices, les paiements par TAF ont contribué à la perte de faveur de l'utilisation des chèques, surtout depuis 2002

Depuis 1990, le nombre de chèques compensés par le SACR a connu une diminution soutenue de 4 %, en moyenne, par année. La **figure 5** ci-après fait ressortir une forte corrélation négative entre le nombre de paiements par TAF et d'opérations par chèque compensés annuellement par le SACR au cours de la période 1990-2012¹³. On voit également à la **figure 5** que la réduction du nombre de chèques et d'autres effets de paiement papier compensés chaque année coïncide étroitement avec la croissance du nombre de paiements par TAF. Ainsi, pendant que le nombre de paiements par TAF compensés chaque année par le SACR est passé de 150 millions à 1,5 milliard pendant la période, le volume de chèques SACR est tombé de 1,8 milliard à 790 millions d'opérations.

¹³ Entre 1990 et 2012, le coefficient de corrélation entre les volumes de chèques et de TAF est calculé à -,98. Cela révèle une forte relation linéaire (quoique pas nécessairement causale) entre les deux variables.

Figure 5 : Chronologie des événements clés qui ont déterminé le déclin du chèque et la montée des volumes par TAF¹⁴



Les données font penser à une relation négative encore plus étroite entre l'utilisation du TAF et des chèques sur la période plus courte de 2002-2012 (c.-à-d. la zone grisée de la **figure 5**). Au cours des années 90, les paiements par TAF ont servi de substitut des chèques, avec les cartes de débit et de crédit. Par contre, en 2002, les chèques n'étaient à peu près plus utilisés au point de service (PS), vu que les cartes de paiement étaient devenues la principale façon de payer autrement qu'en espèces en magasin¹⁵.

Depuis 2002, les cartes de débit et de crédit dominent au PS, et les chèques servent surtout à faciliter des opérations à *distance* (c.-à-d. hors PS) de consommateur à entreprise et d'entreprise à entreprise, qui sont également les cas les plus fréquents de l'utilisation pour les paiements par TAF. En effet, pour plusieurs utilisations de paiements à grand volume, les chèques et les

¹⁴ Sources : a) Étapes marquantes d'Interac (interac.ca); b) archives de l'ACP et renseignements fournis par les personnes interviewées; c) *Tendances en matière de paiement de détail...* Revue de la Banque du Canada (2006); d) *Study Suggests Online Banking is Tapped Out*, IT Business (2005); e) estimation de l'ACP.

¹⁵ *Tendances en matière de paiement de détail et résultats d'un sondage mené auprès du public*, Revue de la Banque du Canada (2006). Cette analyse constate que les chèques avaient presque complètement fait place aux cartes de débit au PV en 2004. Nous croyons que cette tendance était déjà très bien amorcée en 2002, ce qui donne un intervalle de dix ans pour étudier le déclin des chèques en dehors de l'environnement PV.

paiements par TAF sont *les seules options de paiement disponibles*. Les exemples comprennent la paye, les prestations du gouvernement (p. ex., les paiements de pension et de sécurité sociale), les déboursés d'entreprise, les transferts de compte entre IF, et les remboursements d'emprunt. Dans ces domaines, il existe des options limitées pour l'utilisation des cartes de crédit, des espèces ou du porte-monnaie électronique; par conséquent, les chèques et les TAF sont vus comme des moyens de paiement directement substituables¹⁶.

Sur cette toile de fond, la **figure 5** montre qu'il s'est produit environ 525 millions moins de chèques par an en 2012 qu'en 2002, et que plus de 650 millions d'autres paiements par TAF ont été traités chaque année pendant la même période.

Bien que cela représente une preuve convaincante d'une relation étroite entre l'utilisation des chèques et les paiements par TAF au Canada, les données présentées plus haut ne prouvent pas nécessairement que l'émergence du TAF est la *cause* du recul observé de l'utilisation des chèques. Pour aider à étudier la question, nous avons réuni des renseignements précis sur les comportements de paiement des segments de l'industrie qui sont connus pour être des grands utilisateurs des chèques.

Nous constatons que de nombreux organismes ont accru intentionnellement l'utilisation qu'ils font des paiements par TAF afin de s'affranchir davantage des chèques¹⁷. Notre recherche cerne quatre domaines qui semblent avoir contribué à l'abandon de l'utilisation des chèques en faveur de l'utilisation du TAF.

Paiements aux entreprises et aux institutions financières à l'aide de DPA par TAF : Les données révèlent que, depuis 2002, les DPA par TAF sont le facteur qui a eu le plus grand impact sur la perte de faveur des chèques au Canada. Le volume annuel des paiements par DPA par TAF dans le SACR a crû de plus de 260 millions d'effets, au total, depuis 2002, surtout pour les remboursements d'emprunt et les mensualités hypothécaires, les paiements récurrents (p. ex., les droits d'adhésion à un club santé), et les paiements d'entreprise aux fournisseurs de services et autres¹⁸.

Paiements enclenchés par des services de paiement en ligne : Les entreprises et les institutions financières acceptent de plus en plus les crédits par TAF établis sur des plateformes de services bancaires et de paiements en ligne. Les institutions financières canadiennes et certains fournisseurs de services de paiement (p. ex., Telpay et PayPal) encouragent aussi de plus grands nombres d'entreprises et de consommateurs à faire leurs paiements dans des environnements en

¹⁶ Pour certains autres types de paiements, comme les paiements de factures et les frais récurrents, les paiements par carte de crédit sont une autre option de remplacement de paiements par TAF et par chèque. Cependant, faute de données disponibles, nous n'avons pas analysé l'utilisation des cartes de crédit pour les paiements de factures. De même, l'argent comptant pourrait être utilisé dans un nombre limité de cas, comme pour la paye des employés des petites entreprises.

¹⁷ Le rapport de Financial Executives International Canada, *Electronic Payments in Canada, What's the Hold Up?* (2011) donne de nombreux exemples de ces sociétés, qui comprennent Telus, London Drugs et I.M.P. Group International Inc.

¹⁸ Certes, la croissance ne peut pas être toute attribuée à la migration des chèques, mais un membre de l'ACP a déclaré que les DPA ont été le principal facteur de croissance du TAF depuis 2002. La substitution des chèques au DPA pour les remboursements d'emprunts (p. ex., hypothèque et automobile) a aidé à expliquer une bonne proportion de la croissance.

ligne (p. ex., portails, pages Web et services de gestion de trésorerie) qui recourent aux opérations par TAF pour faciliter les paiements. On estime que le volume annuel de compensation du TAF provenant de ce segment a crû d'au moins 100 millions d'opérations depuis 2002¹⁹.

Paiements du gouvernement : Le gouvernement fédéral à lui seul a fait la migration d'environ 75 millions de paiements (autres que de salaires) et de déboursés par chèque pour passer au dépôt direct par TAF depuis 2002²⁰.

Paiements de salaires : Le passage au TAF des paiements de salaires a fait disparaître environ 65 millions de chèques par an depuis 2002. Aujourd'hui, plus de 95 % des salaires sont versés par crédits par TAF, et les fournisseurs de services de paye perçoivent plus de 95 % des fonds des employeurs via les débits par TAF²¹. La majeure partie du volume de chèques restant dans cette catégorie peut être attribuée aux petites entreprises.

C. Le dernier milliard de paiements papier : pourquoi les chèques sont encore utilisés²².

Malgré plus de deux décennies de croissance des paiements électroniques, l'utilisation des chèques demeure modérément élevée²³. En 2012, il restait environ 990 millions de chèques et d'effets papier, d'une valeur de près de 3 billions de dollars. Cela est peut-être le reflet de cas d'utilisation auxquels les paiements électroniques n'ont pu apporter de solution efficace. Cette section aide à mieux comprendre les facteurs qui pourraient entraver la poursuite de la croissance du TAF au Canada, et la mesure dans laquelle les paiements par TAF pourraient remplacer efficacement les volumes de chèques qui restent.

¹⁹ Si l'on exclut du volume annuel de crédits par TAF les effets de crédit par TAF du gouvernement et de paye, ce qui reste (plus de 200 millions d'effets) est surtout des crédits par TAF pour : 1) des paiements de factures et autres, au nombre estimatif de 60 000 entreprises qui acceptent les crédits par TAF; 2) les volumes découlant de l'utilisation du TAF par les fournisseurs de services de paiement; et 3) les déboursés d'entreprise aux consommateurs. Parce qu'il n'a pas été possible d'établir un nombre plus précis pour chacune de ces trois catégories, nous utilisons une estimation conservatrice d'« au moins 100 millions » pour décrire la partie qui aurait vraisemblablement son origine dans les environnements en ligne.

²⁰ Des données de haut niveau ont été [publiées par le gouvernement du Canada](#) et raffinées davantage par les experts en paiements du gouvernement. Les estimations comprenant les autres paliers de gouvernement seraient considérablement plus élevées.

²¹ Ces chiffres sont fondés sur les [statistiques de l'Association canadienne de la paie](#) (consultées en novembre 2013), et l'information fournie par une grande société de services de paye, une grande société qui traite sa paye à l'interne, et les experts en paiements du gouvernement. Ensemble, les sources révèlent qu'il y a eu environ 91 millions de chèques de paye en 2002 et environ 26 millions en 2012.

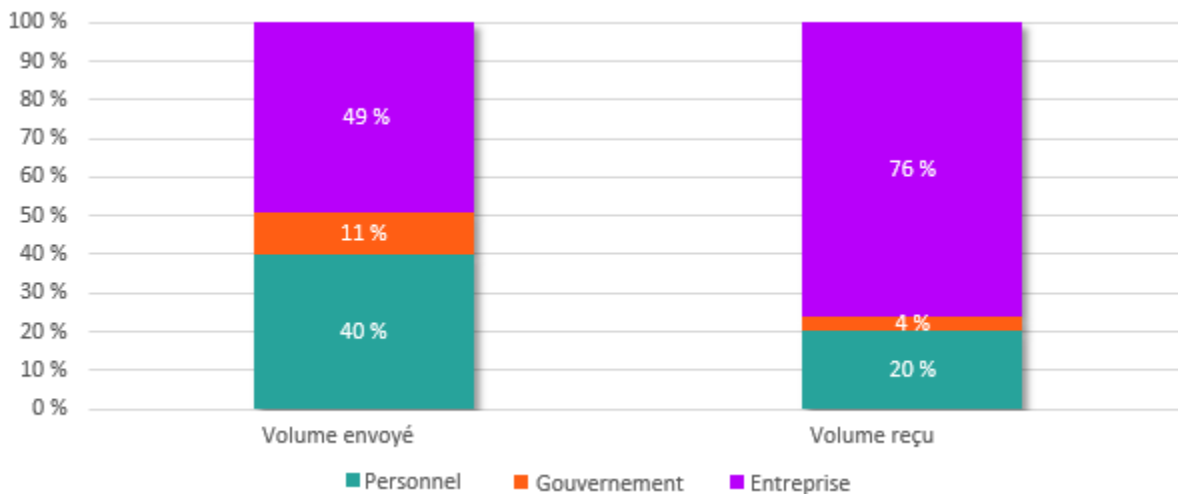
²² Les estimations de l'utilisation des chèques fournies dans cette section sont adaptées de données tirées des sources suivantes : données de l'ACP, des experts en paiement du gouvernement sur l'utilisation des chèques, le TSI, *Canadian Payments Forecast - 2013* (juin 2013).

²³ Selon les données de 2012 sur l'utilisation des chèques dans les pays du G7 (publiées par la Banque des règlements internationaux), seuls les États-Unis et la France utilisent plus de chèques par habitant que le Canada.

La recherche dégage des perceptions utiles sur l'utilisation continue des chèques au Canada. Il faut noter que 2012 a été la première année où l'utilisation des chèques et des effets de paiement papier au Canada est tombée en deçà d'un milliard d'effets au total. Parmi ces 990 millions d'effets, près de 600 millions de chèques provenaient d'entreprises et des divers paliers de gouvernement au Canada²⁴. En outre, les particuliers ont fait environ 390 millions de chèques personnels, la plupart destinés à des entreprises.

Entre 2002 et 2012, le volume de chèques a régressé de 5 % par an, en moyenne, et ce, plus vite dans le cas des chèques personnels que des chèques d'entreprise (c.-à-d. des reculs de 50 % et de 30 %, respectivement). Les entreprises sont celles qui contribuent le plus au maintien de l'utilisation des chèques au Canada : elles représentent environ la moitié de tous les chèques émis en 2012. Les entreprises ont aussi reçu environ 75 % des chèques en 2012, ce qui indique que l'utilisation des chèques est avant tout une question de préférence des entreprises à être payées par chèque (voir la **figure 6**).

Figure 6 : Estimation des nombres d'utilisateurs des paiements par chèque et par effet papier (2012)



²⁴ Parce qu'il n'y a pas de données disponibles sur le comportement de paiement des provinces et des municipalités, nous utilisons une estimation pour ce segment. Les gouvernements provinciaux et territoriaux reçoivent et déboursent plus de fonds que le gouvernement fédéral (environ 700 milliards de dollars par an contre 550 milliards de dollars). Étant donné cette information, une estimation très conservatrice de l'utilisation des chèques pour les programmes, les opérations et les recouvrements à tous les paliers de gouvernement (sauf le fédéral) est appliquée à l'analyse (30 millions d'effets ou environ 40 % des volumes du gouvernement fédéral).

Les petites et moyennes entreprises (c.-à-d. celles de moins de 500 salariés) forment 99 % du total des entreprises au Canada²⁵ et, par conséquent, représentent une grande proportion de l'utilisation totale des chèques. Ces chiffres ont été validés dans une enquête de 2011, qui a révélé que les petites et moyennes entreprises utilisaient des chèques pour 61 % de la valeur totale de leurs paiements à leurs fournisseurs, et recevaient 50 % de la valeur totale de leurs paiements sous forme de chèques²⁶. La même enquête a révélé que la première raison pour laquelle ces entreprises continuent d'utiliser les chèques est qu'elles croient que la mise en œuvre des modes de paiement électronique n'est pas rentable (c.-à-d. les coûts perçus pour passer à des processus internes sont trop élevés)²⁷.

Sur ce point, plusieurs experts interviewés ont indiqué que de nombreuses entreprises ne reconnaissent pas le coût total des paiements par chèque (p. ex., les coûts d'opportunité liés au temps de traitement, les frais de poste, la conciliation, etc.), ce qui a tendance à affaiblir l'argumentaire justifiant l'électronisation²⁸. Les personnes interviewées ont aussi fait valoir que les chèques conservent un avantage dans l'esprit des utilisateurs parce qu'ils sont bien connus, étant donné que de nombreuses entreprises ont de l'expérience de l'utilisation des chèques et ont acquis un sentiment de confiance dans l'instrument de paiement. Les interviews ont révélé qu'un grand nombre de petites entreprises n'ont pas le même niveau de confiance dans les paiements par TAF, à cause des dangers perçus pour les renseignements personnels et la sécurité. Par conséquent, ces entreprises ne sont pas disposées à partager des renseignements sur les comptes afin de permettre les paiements par TAF et maintiennent leur préférence pour les chèques.

Les personnes interviewées ont également été unanimes à dire que de nombreuses petites entreprises s'en remettent aux chèques pour fournir les renseignements nécessaires sur les paiements, une trace documentaire et un effet papier pour les dossiers. Un grand nombre de ces entreprises n'ont pas trouvé le mode de paiement électronique qu'elles estimeraient capable de donner le même niveau d'information et d'utilité que les chèques aujourd'hui.

Les réponses aux interviews révèlent aussi un certain nombre de raisons générales et expliquent à quoi les paiements par TAF doivent leur croissance, une croissance qui pourrait bien se poursuivre. Ces raisons comprennent le coût moins élevé par rapport aux autres options (p. ex., les paiements STPGV et les cartes de crédit), la commodité comparativement aux chèques (dans les perspectives de l'établissement et de la réception du chèque), et une demande des payeurs et des bénéficiaires désireux d'améliorer l'efficacité des paiements. On prévoit que ces déterminants continueront d'inciter un plus grand nombre d'utilisateurs finals à utiliser les paiements par TAF, à mesure qu'émergeront de nouvelles possibilités d'utiliser le TAF.

²⁵ Industrie Canada, *Recherche et statistique sur la PME : Combien y a-t-il d'entreprises?* (août 2013); www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/02804.html.

²⁶ Pour une transition à un nouveau mode de paiement adapté aux besoins des PME, FCEI (2011).

²⁷ Dans l'enquête, 56 % des répondants des petites et moyennes entreprises ont dit que la rentabilité était leur première raison pour continuer d'utiliser les chèques. La deuxième raison donnée par 36 % des répondants était que « les paiements électroniques ne sont pas couramment acceptés dans mon secteur ».

²⁸ Ce sentiment a été repris publiquement par une grande banque canadienne; [BMO Promotes Electronic Payments to Corporate Customers](#), Forbes.com (avril 2014).

D. Perspectives de croissance future du TAF

Les personnes interviewées ont révélé plusieurs occasions de faire avancer le passage aux paiements par TAF de certaines portions de l'utilisation des chèques. Comme prévu, les meilleures perspectives semblent se situer au niveau des paiements d'entreprise, où les petites et moyennes entreprises présentent un segment particulièrement important pour la future croissance du TAF. Les paiements reçus et effectués par les divers paliers de gouvernement présentent une nouvelle occasion pour les paiements par TAF, puisque de nombreux paiements des gouvernements se font toujours par chèque. Trois occasions particulières de croissance du TAF sont analysées plus en détail ci-après.

Normalisation et enrichissement des renseignements sur les versements

Une occasion à long terme, évoquée par presque tous les experts interviewés, est la possibilité d'enrichir et de normaliser davantage les renseignements sur les versements qui accompagnent les messages de paiement par TAF. Cela permettrait d'automatiser la conciliation des paiements reçus et des déboursés avec les débiteurs et les créditeurs internes des entreprises, ce qui, par ailleurs, pourrait faciliter le traitement direct. Cela dit, la norme ISO 20022 est une norme internationale dont l'objet est de simplifier les communications d'affaires à l'échelle planétaire et de permettre la compensation et le règlement efficaces des paiements entre institutions financières. La norme ISO 20022 sur les messages de paiement s'impose de plus en plus dans les milieux financiers internationaux, car elle permet de contourner les contraintes de la vieille norme, et plus particulièrement celles associées à la quantité des renseignements qui peuvent accompagner les données sur les paiements dans un même message.

Après une consultation poussée auprès des membres et des intervenants, l'ACP a lancé l'initiative ISO 20022 en reconnaissant que les normes sur les messages de paiement doivent évoluer pour appuyer la croissance continue des paiements électroniques au Canada²⁹. Dans le sens de l'expérience planétaire, l'initiative ISO 20022 de l'ACP est une réponse au besoin des entreprises et des gouvernements canadiens d'avoir plus de renseignements sur les versements pour faciliter la conciliation automatisée et le traitement direct. L'adoption d'ISO 20022 pour les paiements par TAF pourrait constituer une solution directe aux besoins de paiements d'un grand nombre d'entreprises et de gouvernements et risque d'avoir des incidences sur l'utilisation des chèques dans les organismes canadiens de toutes tailles.

Accroissement de l'utilisation des crédits par TAF dans les petites et moyennes entreprises

Bien que l'on s'attende qu'ISO 20022 réponde mieux aux besoins des utilisateurs sur le long terme, il existe déjà des occasions qui pourraient contribuer à accroître l'utilisation des paiements par TAF à court terme. Par exemple, l'utilisation du TAF par les petites et moyennes entreprises

²⁹ Pour plus d'information, visiter la page Web ISO 20022 de l'ACP : http://www.cdnpay.ca/imis15/fra/Our_Strategy/fra/strategy/ISO_20022.aspx.

pourrait être intensifiée par la promotion des services bancaires en ligne et une meilleure sensibilisation.

L'utilisation des services bancaires en ligne s'est accélérée ces dernières années, mais elle ne dépasse toujours pas 67 % en 2012³⁰. Il y a donc une bonne marge de croissance pour les moyens électroniques de paiement (pour les consommateurs et les petites entreprises tout au moins), y compris les paiements par TAF. Les portails et services bancaires en ligne ont stimulé l'utilisation des opérations par TAF, les consommateurs et les entreprises y ayant trouvé la capacité d'enclencher des transferts de compte et des paiements aux entreprises. À mesure que l'utilisation de ces services bancaires en ligne s'accroît et rejoint de plus nombreux payeurs – consommateurs et entreprises – le circuit risque d'attirer plus d'entreprises qui souhaiteraient accepter des paiements par crédit direct en tant que bénéficiaires. On s'attend à une croissance future du crédit par TAF lorsque de plus nombreuses entreprises adopteront les services bancaires en ligne pour envoyer des paiements, et qu'une plus forte proportion du million (approximativement) de petites et moyennes entreprises qui n'acceptent pas les crédits directs se laisseront convaincre de le faire³¹.

Les personnes interviewées ont aussi révélé une conviction très répandue selon laquelle les petites et moyennes entreprises pourraient être incitées à faire une plus grande utilisation des paiements par TAF avec une amélioration des efforts d'information et de sensibilisation. Certaines entreprises ne comprennent peut-être pas tous les gains de commodité et d'efficacité associés à l'utilisation des paiements par TAF (p. ex., l'automatisation et l'amélioration de la gestion de trésorerie et des prévisions) par rapport aux chèques, qui pourraient peut-être même s'appliquer aux petites entreprises avec de faibles volumes de paiements.

De même, les soucis de protection des renseignements personnels et de sécurité semblent aussi dissuader les petites entreprises (et certains consommateurs) d'utiliser les paiements par TAF. Il y aurait moyen d'accroître la sensibilisation et le niveau de confiance dans les paiements par TAF, et de faciliter des choix mieux éclairés en matière de l'utilisation de paiements.

Le TAF est utilisé pour plus de paiements et de débiteurs du gouvernement

Le gouvernement fédéral va de l'avant avec des initiatives pour accroître l'utilisation du dépôt direct pour les paiements qu'il effectue, par un portail de facturation électronique et par l'élimination graduelle des paiements par chèque³². Si plus de provinces et de municipalités au Canada devaient prendre à leur compte l'initiative fédérale de réduction des volumes de chèques,

³⁰ *Les Canadiens et leurs services bancaires*, ABC, octobre 2013.

³¹ En 2012, seulement environ 70 000 des 1,1 million d'entreprises étaient prêtes à accepter des crédits directs via la banque en ligne. Cela est dérivé du nombre d'émetteurs de factures (7 500) opérant avec le Numéro d'identification d'entreprise créancière (NIEC) de l'ACP (http://www.cdnpay.ca/imis15/fra/Clearing_Settlement/Corporate_Creditor_Identification_Number/fra/sys/Corporate_Creditor_Identification_Number.aspx) et de notre estimation du nombre d'entreprises qui acceptent les crédits par TAF pour les paiements de factures (environ 60 000). À signaler que les émetteurs de factures avec NIEC représentent toujours la vaste majorité des paiements de factures qu'utilisent les grands émetteurs de factures; cependant, notre recherche révèle que l'acceptation de crédits par TAF pour les paiements électroniques de factures croît plus vite dans les petites entreprises.

³² Gouvernement du Canada,

http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=667819&_ga=1.52461999.620895413.1417012117, avril (2012).

des dizaines de millions de paiements, dont la plupart sont émis ou reçus par les entreprises, pourraient migrer au circuit du TAF³³. En outre, les DPA par TAF offrent la possibilité d'une solution de remplacement des paiements pour les chèques destinés aux gouvernements. Par exemple, Revenu Québec a transféré, en utilisant les DPA par TAF, un nombre considérable de paiements de taxes et d'impôts des consommateurs et des entreprises à verser à la province³⁴.

5. Conclusion

Au cours des deux dernières décennies, l'utilisation des chèques au Canada n'a pas cessé de régresser. Les paiements par TAF ont constitué un important substitut des chèques comme moyen de paiement au Canada, surtout depuis 2002.

Les perspectives de croissance à long terme pour les paiements par TAF dépendront de la capacité de cet instrument de paiement de mieux répondre aux besoins de tous les paliers de gouvernement et des petites et moyennes entreprises au Canada. Ces utilisateurs réclament une plus grande normalisation des messages de paiement qui puissent aussi transporter plus de renseignements sur les versements. Le succès du passage à la norme ISO 20022 sur les messages de paiement pour les paiements par TAF pourrait le mieux répondre aux besoins d'amélioration des renseignements sur les paiements et, par voie de conséquence, avoir le plus grand impact sur la réduction du reste de l'utilisation des chèques au Canada.

Entre-temps, les paiements effectués et reçus par les gouvernements resteront une source de croissance des paiements par TAF, à la faveur des initiatives visant à réduire l'acceptation des chèques et le paiement par chèque. La croissance des paiements par TAF se poursuivra également à mesure que de plus nombreuses entreprises effectueront des paiements par les portails et services bancaires en ligne, et se mettront à accepter les paiements par TAF. Les idées fausses quant aux avantages relatifs des chèques par rapport aux paiements par TAF pourraient aussi être chassées à court terme par une meilleure information et une plus grande sensibilisation, qui pourraient servir à stimuler l'utilisation du TAF³⁵.

Malgré ces difficultés, les paiements par TAF exploitent un système qui a résisté à l'épreuve du temps pour faciliter un grand nombre des opérations de paiement les plus importantes au Canada. Un grand nombre d'entreprises, de consommateurs et de gouvernements au Canada ont déjà fait le passage à l'utilisation des paiements par TAF, et sont convaincus que le TAF constitue un véhicule de paiement peu coûteux et souple. Par conséquent, pendant que l'industrie des paiements cherche à exploiter les autres occasions d'électronisation, les paiements par TAF semblent bien positionnés pour offrir une base sur laquelle asseoir les futurs produits de paiement et l'innovation.

³³ Comme nous l'avons mentionné dans une précédente note de bas de page, selon notre estimation conservatrice, les programmes, opérations et recouvrements des paliers inférieurs de gouvernement donnent lieu à l'échange d'environ 30 millions d'effets de chèque par année.

³⁴ Une grande institution financière, opérant au Québec, a dit que ces versements de taxes et d'impôts représentent l'un des principaux éléments de croissance des DPA dans la province ces dernières années.

³⁵ Les efforts d'information pourraient viser divers points sur lesquels il existe des idées fausses, comme la sécurité, l'atténuation des fraudes et les recours dans l'utilisation des paiements directs. De l'information générale sur les options de paiement et des études de cas d'entreprises qui utilisent des paiements électroniques pourraient aussi être des caractéristiques utiles d'une initiative concertée d'information.